

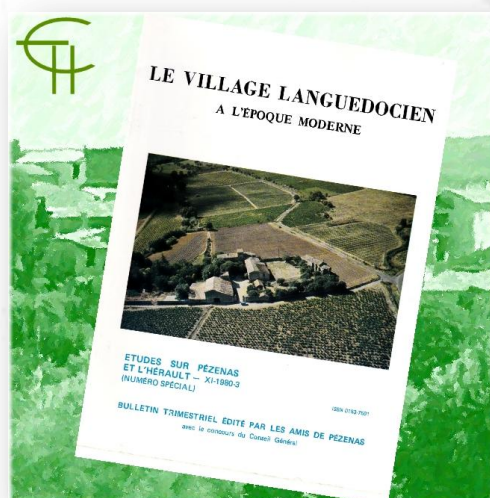
Article : Scission religieuse et Vie quotidienne à Pignan sous l'Ancien Régime



Auteur (s) : *Louis SECONDY*

Nombre de pages : 6

Année de parution : 1980



SCISSION RELIGIEUSE ET VIE QUOTIDIENNE

à Pignan sous l'Ancien Régime

par Louis SECONDY

S'il est des époques où les événements religieux ont particulièrement marqué la vie des hommes, il n'en est guère de plus importante que la période moderne. En effet, la division de l'Église chrétienne, qui se consume dans une phase conflictuelle, produit des effets et des conséquences qui s'exercent directement et d'une manière intense jusqu'à la Révolution Française, à Pignan comme dans bien d'autres communes. Mais ici, ils se prolongent plus fortement et plus longtemps qu'ailleurs peut-être, jusqu'à une date récente, que nous hésitons à peine à placer après Vatican II. C'est là un des traits originaux de ce village.

De ce fait, si l'on se doit habituellement de situer l'histoire religieuse dans l'histoire totale, il faut lui faire ici une place à part pour insister sur son caractère particulier, dans la mesure même où elle devient alors un de ces rares facteurs primordiaux, seuls capables de bouleverser les mentalités, les comportements et l'agir quotidien des hommes d'une communauté jusque-là stable et paisible. C'est en effet en essayant de reconstituer la vie des hommes de ce temps, au jour le jour, que nous avons été amenés à découvrir l'étroitesse des relations entre le domaine religieux et le vécu, ce que nous nous efforcerons de montrer, après avoir décrit en quelques mots la radicale nouveauté qu'a constituée la Réforme au village (1).

I. - Une rupture profonde et décisive

Les événements de l'année 1560 qui conduisent à la fondation d'une Église Réformée à Pignan, comme dans sa région, marquent la naissance d'une opposition brutale qui va mettre aux prises les mainteneurs de la tradition, fidèles au catholicisme romain, et les novateurs, ceux qui le quittent pour la nouvelle confession. Certes, à prendre le sujet de cette façon, sous son aspect conflictuel, on risque de tout réduire aux éléments de lutte, en oubliant deux choses importantes. Tout d'abord, chaque communauté a sa vie propre, sa liturgie, ses œuvres, ses écoles, et bien d'autres traits originaux qu'il convient d'étudier pour eux-mêmes. Ensuite le danger de fausser l'optique de la question si l'on omet de rappeler un fait capital, à savoir que ces chrétiens divisés, malgré leurs divergences, ont le même Seigneur, et que, parmi eux, la plupart sont des gens sincères, qui vivent intensément leur foi, phénomène qui n'est pas quantifiable. Insister sur ce fond commun, c'est d'ailleurs faire ressortir le caractère tragique de ces affrontements fratricides de l'Église incarnée, souvent ballottée par la politique, ce qui conduit les chrétiens de l'Amour proclamé à l'intolérance vécue.

Ces précisions apportées, reste que l'aspect le plus voyant de l'histoire religieuse de cette époque de crise est incontestablement la rupture qui transforme une communauté, jusqu'ici soudée par les mêmes pratiques, en deux groupes sensiblement égaux à Pignan, dès l'origine de la Réforme semble-t-il. Ils se dressent l'un contre l'autre, ces coreligionnaires d'hier, avec la fougue de ceux qui prétendent détenir seuls la vérité toute entière. Et l'affaire n'est pas de courte durée. Les phases de guerre ouverte ou intestine, les moments de lutte déclarée où chaque parti cherche à contrôler la situation, les périodes de persécutions sournoises ou franches, le temps de la contrainte font de cette division un facteur permanent de troubles, durant plus de deux siècles, car il ne cesse de jouer et de rejouer sur un groupe d'hommes qui, il faut bien y insister, n'en est pas toujours directement responsable.

Le changement de climat qui intervient au village vers 1560 paraît d'autant plus brutal à l'observateur que dans les siècles antérieurs la communauté pignanaise semble avoir vécu dans une certaine entente, face aux seigneurs de qui elle a essayé d'obtenir, avec succès, et puis de conserver, des avantages ...

... matériels et moraux : droit de jouissance et de propriété des garrigues, rachat de nombreux droits seigneuriaux, construction, malgré le mauvais vouloir des seigneurs, d'une enceinte protectrice derrière laquelle s'abriter, tout cela en usant, et parfois en abusant, des appels à la sauvegarde royale qui leur est largement accordée, car cela renforce l'influence du roi de France sur la communauté.

Essayons alors de reconstituer le contexte dans lequel se produisit cette rupture majeure. Ce dut être dramatique car elle intervenait sur un sujet qui touchait alors les hommes jusqu'au plus profond de leur être, les racines mêmes de leurs plus intimes convictions. Comment s'étonner dès lors que tant de passions aient été mises en jeu. Mais comment expliquer une aussi extraordinaire mutation dans ce monde rural que l'on se plaît si souvent à décrire comme un milieu conservateur et traditionaliste, quand on n'en dénonce pas, faute d'avoir des perspectives historiques assez larges, l'immobilisme. Quelles causes ont pu être assez puissantes pour engendrer un tel raz-de-marée ?

Contemporains favorables à la Réforme, les consuls de Pignan de 1561 ont mis en cause le clergé local. Ils reprochent aux prêtres et rentiers du bénéfice leur « avarice » qui a « gravement erroné et laissé en grande ignorance et aveulissement » les chrétiens de Pignan. De ce fait, « journellement, disent-ils, ce (sic) précipitaient à perdition à faute que la Parolle de Dieu et son saint évangile ne leur étaient point déclarés ni enseignés jusqu'à présent que notre Bon Dieu a eu pitié et miséricorde d'eulx et de tout son pauvre peuple » (2). Ils dénonçaient ainsi l'insuffisance notoire du clergé, tout en laissant entendre que la Réforme apportait aux gens ce qu'ils attendaient de l'Église : l'annonce de Jésus-Christ dans la pureté originelle de son message.

Au siècle suivant, le syndic du clergé ne pouvant expliquer le développement du protestantisme au village par une carence religieuse invoque une raison sociale : les seigneurs du lieu s'étant laissé « corrompre » par la nouvelle religion prétendument réformée auraient entraîné à leur suite une bonne partie de la population. Bien qu'il s'agisse là d'un renseignement tiré d'un texte, instrument de guerre anti-protestant, on ne peut négliger cet argument ni en nier la valeur. L'exemple donné par ces personnalités et la protection continue qu'elles assureront aux Réformés, entre 1560 et 1685, dit assez l'importance réelle de leur conversion. On a ainsi deux causes pour expliquer la naissance et le développement du protestantisme à Pignan. Suffisent-elles à rendre compte d'une décision aussi grave qui engage à la fois l'homme individuel face à son Salut et une partie de la collectivité ? La part du mystère des consciences nous échappera toujours.

Quelles qu'en soient les raisons, des effets immédiats s'en font sentir qui vont marquer la vie quotidienne pour des siècles. Une promenade à travers les années de l'Ancien Régime nous en convaincra, avant que nous jetions un regard rapide sur la période contemporaine pour en déceler les traces profondes.

II. - Les perturbations de la vie quotidienne et communautaire.

La rupture religieuse introduit au village un climat nouveau fait de suspicion et d'hypocrisie. Ces travers ne sont pas seulement favorisés par les événements mais aussi par les hommes. L'hostilité peut en effet être savamment entretenue par des facteurs de querelles. Involontairement, c'est ce que nous révèlent les sources d'origine catholique en nous montrant le rôle tenu en ce domaine par le curé, le syndic du clergé et la Congrégation de la Foy (3). Les uns et les autres ne cessent en fait de faire régner une méfiance réciproque chez les habitants en recourant à une surveillance serrée des gens de la R.P.R., en particulier. Ils en viennent pour augmenter leurs accusations à solliciter des dénonciations aussi étonnantes que celle obtenue en 1672 de J. Lautaude (4). Cette femme de 66 ans n'hésite pas à accuser un nommé Valette d'avoir participé à la démolition de l'église « à coups de picou » en 1621, soit 51 ans plus tôt. Si la dame prétend agir ainsi « pour descharger sa conscience », le texte précise bien que c'est « a l'effet de servir a messieurs du chappitre de lesglise cathédrale St Pierre de Montpellier ».

Cette volonté de démontrer la mauvaise foi et la méchanceté des protestants du lieu fait que l'on cherche à accumuler les charges contre eux. N'ont-ils pas osé dresser un temple en 1598, malgré les clauses de l'Édit de Nantes ? N'ont-ils pas démoli à plusieurs reprises les églises du voisinage et le château de Saint-Martin ? Tout est prétexte à querelle : l'affaire du cimetière, la possession de l'église, ancien presche calviniste confisqué par Montmorency pour fait de rébellion, la gestion des biens de l'hôpital des pauvres dont quelques terres auraient été usurpées par le seigneur protestant et son viguier, le favoritisme des officiers seigneuriaux, tous huguenots, les provocations que constitue le chant des psaumes que certains individus se plaisent à faire entendre de la moitié du village, l'exercice du culte au château qui trouble le curé ...

... jusque dans son église et même au confessionnal, le ministère du pasteur qui s'étend au-delà du cercle strict des familles seigneuriales et des justiciables. Tout est objet de dénonciation et de plaintes. Plus tard, on va surveiller soigneusement les Nouveaux Convertis pour savoir s'ils ne se rendent pas aux assemblées illégales, s'ils envoient bien leurs enfants au catéchisme et à l'école, s'ils font bien leurs Pâques...

Qu'on nous comprenne bien. Tous ces faits sont vrais ou au moins vraisemblables et les catholiques ne sont pas les seuls à agir ainsi. Lorsque les Huguenots dominent la situation, ils ne se montrent ni moins durs, ni moins exigeants. En 1821, ils obligent les catholiques à prendre part à la démolition de leur église avant de les expulser du village. Par ces exemples, nous voulons simplement montrer que toutes ces actions créent un climat malsain. Les gens d'une opinion sont souvent amenés, alors qu'ils sont sous la coupe de l'autre parti, à feindre des sentiments qu'ils ne partagent pas ou à agir en cachette, pour échapper aux persécutions réservées au « Opiniâtres ». C'est le cas des centaines de réformés qui, au mois d'octobre 1685, abjurent comme un seul homme, le seigneur et son épouse comme les autres.

Mais cette attitude n'est pas entièrement neuve. Avant cette date, la pression, pour être moins intense, n'en a pas été moins efficace parfois. Que se passe-t-il, par exemple, dans le sein de la communauté villageoise divisée par la religion, à propos des mariages fréquents entre les jeunes gens d'un village qui compte alors près de mille habitants ? Pour les conclure, au critère économique traditionnel va s'ajouter une difficulté supplémentaire : la différence de confession. Toutes les églises proscrirent alors les mariages « mixtes ». Le synode du Bas-Languedoc en 1653 dénonçait « ces mariages entre gens de religion contraire qui causent de grands maux tant es familles que es esglises de ceste province ». Et de condamner ces « femmes de contraire religion » qui abjurent pour ce motif dans les églises de campagne et qui, revenues chez elles, retournent à la messe dès le lendemain.

On constate d'ailleurs que la plupart des conversions féminines au catholicisme, dans la période qui a précédé 1685, ont pour cause le mariage. Sur le plan pratique, celui de la vie quotidienne, imaginons les problèmes posés aux familles ou aux jeunes gens lorsque des unions projetées ou souhaitées ne peuvent se réaliser pour des raisons religieuses parce que personne ne veut céder.

Les fêtes et le repos dominical entraînent aussi des querelles. Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, les Huguenots veulent à tout prix, par la voix des seigneurs, interdire aux catholiques de danser pour la fête locale, le 15 août. De quoi se mêlent ces « rabat-joie » semblent dire les catholiques qui en appellent au sénéchal pour que puisse avoir lieu le bal traditionnel en ce jour. Au XVIII^e siècle, au contraire, ce sont les autorités catholiques qui ne cessent poursuivre en justice, devant le juge seigneurial, tous ceux qui s'obstinent à ne pas respecter la règle du repos du dimanche. L'ordonnance de 1774, publiée dans *Pignan en Languedoc* (5) est un bon témoignage de la persistance de cette attitude à quelques années seulement de la Révolution Française. Les consuls demandent « qu'il soit fait défenses aux Habitants Nouveaux-Convertis de travailler les jours de fêtes commandés par l'Église, sous quelques prétextes que ce soit, à peine de vingt-cinq livres d'amende et d'enquis ». Refuser d'orner son devant de porte ou la façade de sa maison de fleurs, de joncs, de tentures ou de tapisseries pour le déroulement des processions entraîne la même sanction. Les récidivistes écotent du double.

La partition religieuse n'affecte pas seulement la liberté personnelle ou les rapports des membres de la collectivité entre eux ; elle engendre aussi d'importantes perturbations économiques et financières. Ce sont d'abord les ravages causés par les guerres religieuses qu'ils soient dus aux troupes étrangères ou aux partisans locaux de l'un ou l'autre clan. Tantôt on ne peut semer, tantôt on s'en prend aux récoltes sur pied, aux arbres fruitiers ou aux oliviers. Les destructions d'immeubles : églises, châteaux, temples, entraînent des dépenses considérables car l'on exige des vaincus qu'ils couvrent les frais de reconstruction ou de réparations, au prorata de leur imposition personnelle au compoix. En 1621-1622, Rohan impose des contributions forcées aux catholiques pignais ceux-ci ne manqueront pas d'en réclamer le remboursement aux officiers royaux après la victoire de Louis XIII. Ce sont les protestants du village qui en feront les frais.

Cependant les dépenses les plus lourdes proviendront des amendes infligées aux Nouveaux-Convertis, soupçonnés d'être peu sincères. Chaque fois que se tiendra dans leur circonscription une assemblée clandestine de prière, ils seront frappés dans leur bourse. Ces taxes pour fait de religion se montent à plusieurs milliers de livres par an (6). En 1702, les consuls, catholiques pourtant, seront amenés à demander un moratoire dans le paiement des impôts à cause du poids de ces impositions supplémentaires. De même, après la guerre de 1622, il faut entretenir, loger et pourvoir des garnisons et des troupes de passage, fournir de nombreuses journées de travail pour démolir ou reconstruire des remparts de villes, à ...

... commencer par ceux de Pignan eux-mêmes et en passant par Maguelonne, Narbonne ou Montpellier. Autant de conséquences dues à la division religieuse dont témoignent de nombreuses pages des registres des délibérations consulaires. La confiscation des biens des fugitifs dans les années 1685-1715 constitue aussi un aspect non négligeable de la question.

Sur le plan politique, les changements de situation et les bouleversements apportés aux manières de faire ancestrales ne se comptent plus. Depuis des « temps immémoriaux », le XIV^e siècle au moins, d'après les textes connus, se déroulait une « élection » annuelle de deux consuls, le seigneur local le plus influent ayant, théoriquement au moins, le dernier mot. Or dès l'origine de la Réforme, on note que Pignan a des consuls huguenots, ce qui dut poser de sérieux problèmes aux catholiques car l'action de ces responsables conditionne fortement la marche de la communauté. Il va s'ensuivre, durant deux siècles, une lutte pour le consulat, car détenir ce poste constitue un instrument majeur de domination d'une confession sur l'autre.

Après une longue phase de rivalités, on trouve un premier accord de sagesse, en novembre 1596, en créant d'ailleurs un troisième consul. Les deux partis s'entendent pour recourir à l'alternance : la première année, le premier consul sera protestant et les deux autres catholiques ; l'année suivante, ce sera le contraire. Mais en 1628, Montmorency ôte aux huguenots le droit de posséder des consuls et, malgré leurs protestations réitérées, les gens de la R.P.R. en seront privés jusqu'en 1652. À cette date, profitant des difficultés survenues dans l'État, au dire du syndic du clergé, les protestants « qui aiment pêcher en eau trouble » se voient à nouveau autorisés à avoir des consuls de leur confession. Bien que l'arrêt du Conseil Royal stipulât qu'il ne pouvait s'agir en aucun cas du premier, ils remirent en vigueur la vieille règle de l'alternance, de 1596.

Commence alors une longue procédure entreprise par le syndic du clergé pour faire cesser ce qu'il considère comme un abus et un scandale de la part de « rebelles ». Sur sa demande, en 1665, le prince de Conti lance une interdiction provisoire visant à bloquer l'élection consulaire pour qu'un protestant n'accède pas à la charge du premier consul. Jusqu'en 1670, l'intendant du Languedoc renouvellera cette défense, obligeant ainsi, au mépris de toutes les coutumes, les consuls en place à y demeurer près de sept ans. Le Conseil Royal saisi de la question tranchera en 1670, en prononçant l'exclusion totale et définitive des protestants de la charge du consulat.

Cette série de décisions contradictoires trouble déroulement normal des élections consulaires et l'ordre politique instauré au village jusqu'alors. Cela favorise, une fois de plus, le pouvoir royal qui s'immisce ainsi dans les affaires de la communauté pignanaise par ses agents et ses officiers. C'est le plus souvent de la Cour, de Saint-Germain en particulier, que tombent les arrêts qui frappent les protestants : en 1670 démolition du temple, en 1683 limitation de l'exercice personnel du seigneur à ses dimensions purement domestiques et à ses justiciables.

Conséquences politiques incontestables donc. La division religieuse a-t-elle eu aussi des incidences sociales ? A-t-elle favorisé chez les protestants un rapprochement des classes ? Dans la Nouvelle Église, comme dans l'Ancienne, se côtoient des gens de toute origine. Mais, comme sur deux siècles, elle est plus souvent persécutée ou poursuivie que la catholique, ses membres n'ont-ils pas tendance « à se serrer davantage les coudes » ? L'accueil que leur réserve le seigneur huguenot, lorsqu'ils sont privés de lieu de culte, en leur ouvrant son château, le soutien qu'il apporte à la communauté réformée, le favoritisme dont, paraît-il, il fait preuve vis-à-vis de ses coreligionnaires, vers 1660, par exemple, les dons en argent qu'il affecte au ministère du culte ou aux œuvres religieuses, tout cela a pu contribuer à le rendre moins distant et à renforcer son influence sur les réformés. Il faut dire qu'au XVI^e siècle, certains d'entre ces seigneurs avaient pu être considérés comme des modèles, en allant jusqu'à donner leur vie pour la nouvelle cause, dans les guerres de religion.

Mais si les événements religieux ont pu favoriser un certain rapprochement à l'intérieur de chaque confession, ils ont contribué à créer ce fossé majeur entre les membres de l'une et de l'autre Église, fossé qui demeurera infranchissable, insurmontable, durant des siècles : celui qu'engendre la persécution. L'éloquent martyrologue protestant ne s'effacera pas de sitôt des mémoires. En 1978, des familles qui n'ont plus d'attaches pignanaises et n'appartiennent plus au courant réformé savent encore fort bien que, parmi leurs ancêtres, il y a eu un « galérien pour la foi » et elles en connaissent le nom. Un pendu, 23 condamnés aux galères, dont trois y laisseront la vie, dix autres y restant plus ou moins longtemps, deux d'entre eux contraints après leur libération à s'expatrier, quarante-trois fugitifs recensés, abandonnant souvent tout, leur famille fréquemment, leurs biens toujours. Et il faut évoquer le sort des autres, amenés à feindre, risquant leur vie ou leur liberté pour aller assister aux Assemblées nocturnes, sommés d'envoyer leurs enfants au ...

... catéchisme et à l'école, sous peine de se les voir ôtés et enfermés dans des couvents, comme cela est arrivé à la fille de Marthe Saltet en 1700 ou à celle d'Arbousset cinquante-deux ans plus tard. Cette situation angoisse les protestants, comme le révèle bien la lettre qu'ils firent parvenir à Louis XV, après l'attentat de Damiens, en 1757, et dans laquelle ils dénonçaient les tourments dont ils étaient l'objet.

La division religieuse a donc bien eu sur la population pignanaise d'extraordinaires effets, allant jusqu'à modifier ainsi les mentalités, les comportements et l'agir quotidien. Chaque parti a fait preuve, en son heure de gloire, de prétentions hégémoniques, chacun marri de n'avoir pas tout le pouvoir, et ces prétentions se sont traduites par des contraintes qui sont le fait du groupe dominant. Cette tendance et cette attitude que nous venons de décrire ne disparaîtront pas de sitôt et, le temps de la démocratie venu, se traduiront dans les options politiques, comme nous allons l'évoquer rapidement.

III. - Religion et politique à l'époque contemporaine

Sans prétendre reprendre ici, dans le cadre de ce travail, l'analyse détaillée des éléments de cette question, on peut s'arrêter un instant sur les conclusions qu'elle appelle. C'est là un point capital, car notre étude sur Pignan a été entreprise essentiellement, à l'origine, pour essayer de découvrir la source de la tenace opposition politique qui partageait la population du village, jusqu'à une date récente. Le fait qu'elle mettait aux prises des royalistes, catholiques en totalité de Pignan, et des protestants républicains dans leur ensemble, encore qu'une étude minutieuse mène l'observateur à nuancer quelque peu ces propos, sans pour autant les démentir, laissait supposer que le critère religieux avait dû être la cause fondamentale de cette division. L'explication économique ne jouait ici en effet qu'un rôle mineur. À Pignan être ouvrier agricole et d'Action Française ou tout au moins politiquement conservateur était loin de jurer. Il fallait donc remonter vers l'amont. Au bout du compte, on découvre affectivement la cause majeure de cette division dans la Réforme.

La Révolution qui donne aux protestants l'occasion de jouer à nouveau un rôle politique va être mise à profit par eux. Il faut dire qu'ils s'y trouvaient d'autant plus à l'aise pour le faire que le contexte politique satisfaisait leurs aspirations fondamentales puisqu'il reposait essentiellement sur la liberté qu'on leur avait si longtemps refusée. À partir de ce moment-là, chaque événement politique de portée nationale, régionale ou locale, va prendre une coloration politico-religieuse et va constituer une occasion supplémentaire de raviver une vieille haine mal éteinte. La période de la Terreur, après les troubles dus à la Constitution Civile du Clergé, joue aux yeux des catholiques le même rôle que la Révocation de l'Édit de Nantes pour les protestants. C'est à leurs yeux une époque de persécution. La Terreur Blanche leur donne l'occasion de se venger et le *Mémoire pour les Royalistes de Pignan* (7) écrit en août 1815 attaque violemment les persécuteurs. Mais dans le même temps, l'on s'en prend essentiellement aux protestants. Un seul temple est alors incendié dans l'Hérault ; c'est à Pignan que se passe la chose. Tout au long du siècle s'embrouille, comme à plaisir, l'inextricable écheveau du religieux et du politique, sans qu'il soit possible de faire ici la part de chacun.

Ainsi la rupture religieuse peut bien n'être pas le seul facteur qui explique toute la vie politique pignanaise jusqu'en 1950 au moins. Nous pensons cependant que sans ce phénomène ne se serait pas créée une ligne de partage aussi durablement tranchée ou tranchée de cette façon. Aussi l'on peut dire qu'après la Réforme plus rien n'est comme avant à Pignan. La cassure de la communauté qui a éclaté alors, pour se ressouder en fragments plus solides peut-être mais hostiles, devait marquer, pour bien longtemps, une mutation qui, extraordinaire sur le coup, allait engendrer l'un des plus puissants immobilismes, fondé sur le « souvenez-vous », celui des opinions. Et voilà pourquoi, Pignan « Petite Genève » au XVI^e siècle, a pu devenir « Petite Vendée » au XIX^e et rappeler encore à nos esprits ce qu'est, aujourd'hui, l'Ulster des mauvais jours.

L. SECONDY (Montpellier).

ANNEXES

(Acte de dénonciation d'un protestant 51 ans après la démolition de l'église de Pignan (Archives privées).

L'an mil six cent septante deux et le vingt douziesme jour du mois de février apres midy au lieu de pignan dioceze de montper par devant moy notaire royal dud lieu sousigne presans les tesmoins bas nommés. A este en personne Jeanne Lautauve vefve de Jacques Michel habitante dud Pignan. Laquelle ayant environ leage de soixante dix ans a déclarée devantmoy que pour descharger sa conscience a leffect de servir a messieurs du chapitre de lesglise cathédrale St pierre de montper contre les hans de la R.P.R., dud pignan quenviron lannee mil six cent vingt un avant le siege de montper, lesd de la R.P.R. qui estoient du party du sieur duc de Rouan tenoient une garnison aud lieu contre le roy, et faisoient apporter les pierres de lesglise parroiselle nostre dame dud pignan sur les murailles du lieu et au dehors du portal des condamines pour faire des fortifications, or elle mesme fust contrainte plusieurs fois daporter des pierres de lad esglise dehors lad porte des condamines, ne voulant pas permettre lesd de la R.P.R. dud pignan qu'aucun catholique sorti du lieu sans aller quérir une desd pierres. Et comme lad déposante alloit charger lesd pierres elle vit quon tomboit à coups de picous les murailles de lad esglise ayant particulièrement reconnu un nommé Valeta natif des Sevenes quy sestoit marié aud pignan faisant profession de lad R.P.R. dequoy elle est tres bien memorative et a promis faire semblable déclaration parlevant tous magistras de justice que besoing sera, Et cepandant en a requis acte a moy notaire octroyé faict et recitté dans la maison delad michele presans M^f Raucoud fournier prestre cure et M^f anthoine Soulier aussy prestre secondaire dud pignan signés lad lautauve illetree adit ne scavoir signer. Et de moy Guillaume Delanglade notaire royal dud pignan requis sousigne.

R. fournier, pbre

*Un curé de Pignan réclame la punition de protestants qui ont démoli la croix de la place.
(Archives départementales de l'Hérault, série C 4699)*

Monsieur

apignan ce pénultiesme
de may 1688

Jestime Mr langlade et Mr Rey vous ayant rendu scavant de la furie de nos huguenots de pignan qui nosent sen prendre contre les membres vivans de Jésus Christ, sen prenant contre les morts. Mercredy dernier malgré leurs inventions diaboliques et resistances malicieuses nous tirames de leur secte et maudit troupeau une brebis esgaree et la receumes dans le parc de la Ste Eglise le jour mesme ou le lendemain portez dun esprit de vengeance et dimpiété contre nos saints mystères ils sen irent a heure nocturne casser aforce de coups dun certain instrument de fer la croix posée audevant de la porte de la place et layant fendue dun bout a lautre la laisserent dans son eslevation et droiture que le moindre vent peust abbatre, dont nous avons faict aujourdhuuy la vérification et dresse un verbal que je vous envoya afinque voyant lenormité d'un tel crime de lezemajesté divine, le zèle de la religion vous porte arelever linterest de lesglise et a proceder contre les coupables dans la voye de justice et dans lestendete de vos autoritez pour donner de la terreur aux hérétiques et impies qui semblent vouloir destruire dans ce lieu la memoire de la croix. J'en ay le cœur tellement oultré que je priserais beaucoup d'en voir faire une punition exemplaire et espère que... le bon dieu nous favorisera a decouvrir l'atheur de ce crime.

Cest aquoy veillera et perdra pas temps...

(Au dos de la lettre on lit : « Le consul huguenot quoyque present a refusé de signer le verbal).

NOTES

1. - Voir L. Secondy, *Pignan en Languedoc*, p. 63 à 139, La vie religieuse sous l'Ancien Régime. Le fait que nous ayons consacré près de la moitié des pages à ce sujet montre bien la place que nous lui attribuons dans cette période.
2. - A. D. Hérault, fonds Guichard, non classé.
3. - Fondée en 1679 par Mgr de Pradel, elle a pour but de « traiter des moyens pour ramener les dévoyez au sein de l'Eglise ». L. Secondy, *op cit.* p. 97.
4. - Voir L. Secondy, *op. cit.*, doc 19, p. 82.
5. - L. Secondy, *op. Cit.*, doc. 28, p. 174.
6. - Exemples pour l'année 1748, 4297 livres pour les Nouveaux Convertis de Pignan et de Cournonterral soit plus de la moitié des impôts payés annuellement dans le premier village.
7. - Fac-Simile de la première page, dans *Pignan en Languedoc*, doc. 30, p. 238.

Année de parution : 1980

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1980 n° 3



Claude ACHARD, Le maraudage à Pézenas (1760-1790) ;

M. FERRIÈRES, Une éducation cévenole à la fin de l'Ancien Régime ;

G. FOURNIER, Structures sociales et pouvoir social dans le village languedocien à la fin de l'Ancien Régime ;

M. LAGET, Médecine des campagnes et thérapeutiques savantes au XVIII^e siècle ;

G. LARGUIER, Villages narbonnais aux XVII^e et XVIII^e siècles, les villages dépendant de l'archevêque de Narbonne ;

E. LE ROY LADURIE, A propos du village languedocien « vu » par un roman du XVIII^e siècle (résumé) ;

G. MAUCHARD, Espezel, en pays de Sault au temps des Rois (XVII^e-XVIII^e siècles), croissance et opacité. Recherche d'une formulation de la bonne ménagerie ;

A. MOLINIER, En Languedoc : le curé au village (XVII^e-XVIII^e siècles) ;

Louis SECONDY, Scission religieuse et vie quotidienne à Pignan sous l'Ancien Régime ;

Jean-Jacques VIDAL, L'évolution morphologique d'un village : Vauvert

<http://www.etudesheraultaises.fr/>

